



Mariage

M. Mathieu
quesne
Et
M. Anathasie
Priest.

Deux Vignes, quatre arpents, six toises
huit cent trente trois, a pres en deux parts de
mariage entre:

M. Victor Mathieu officier, manufacturier
demeurant a Elbeuf rue Royale, n. 1. cette ville
le onze Janvier mil huit cent huit off. le mariage de
M. Mathieu francois nicolas qu'on a proposé
demeurant au cette ville rue Royale, a ce present
et consentant et de Jeanne Marie la galle de laide
Hauges, d'icelle a Elbeuf le vingt et un mil
mil huit cent huit d'une part.

Et M. le Demoiselle de galle Anathasie
Priest, domiciliée chez son père et mère a
Elbeuf rue Saint Basme, n. 1. cette ville le trois
mai mil huit cent quatre, fille majeure de M.
Antoine Marquisite vicier, Bourgeois et not.
dame Maria Adelaide qu'on a proposé de
ce present et consentant d'une part.

Lesquels dits Vicier Victor Mathieu qu'on a
et demoiselle Anathasie Anathasie Priest, ont été
autorisés, Nulleur Degré de parenté d'union et de
nicée, a contracter mariage par lettres patentes
du Roi delivré par le Secrétaire d'Etat
La jadis en forme, revêtue du sceau de l'Etat
et annexée au present, lesquels lettres patentes
ont levé les prohibitions existantes au dit mariage
d'après l'article 169 du Code Civil, et
conformément aux dispositions de l'article
164 du même Code.

La première publication de ce mariage
a été faite le dimanche huit de ce mois de
opposition jusqu'à ce jour, et les parties ont
obtenu de M. le Procureur du Roi de
l'arrondissement Communal de Suresnes de Paris
de la deuxième publication, qui a été autorisée
délivrée par ce magistrat en son parquet le
Poisson, au date du neuf de ce mois et ainsi
demeurée en cours au present.

Les futurs conjoints ont produit les
actes de naissance et de mariage de leurs parents
paternels et maternels et l'autorisation de M. le Procureur du Roi

Vertical text on the left margin, including names like 'Bouché', 'Pierre', 'M. Joffe', and 'la jadis'.

